L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 15 AVRIL 1888. 61me Année

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 15 AVRIL 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fixé de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

TICKET DÉMOCRATIQUE.

Candidats du Parti démocrate désignés à l'unanimité par la Convention d'Etat :

Gouverneur.
FRANCIS T. NICHOLLS,
d'Orléans.

Lieutenant Gouverneur
JAMES JEFFRIES,
de Rapides.

Secrétaire d'Etat,
L. F. MASON,
de Concordia.

Trésorier,
W. H. PIPES,
d'East Feliciana.

Avocat Général,
WALTER H. ROGERS,
d'Orléans.

Auditeur,
O. B. STEELE,
d'Union.

Surintendant de l'Instruction Publique,
JOSEPH A. BERAUX,
d'Iberia.

PROGRAMME.

Nous, représentants de la Démocratie de l'Etat de la Louisiane, réunis en Convention, faisons la déclaration suivante :

1. Nous proclamons notre adhésion, depuis longtemps acquise, aux principes du parti démocrate tels que les a établis son fondateur, Thomas Jefferson, persuadés que de leur application dépend le maintien de nos libres institutions et du gouvernement populaire.

2. Nous donnons notre pleine approbation à l'administration de Grover Cleveland, et nous croyons qu'il est de l'intérêt du pays de réélire le président actuel de l'Union. Nous approuvons aussi l'administration du gouverneur Samuel Douglas McEnery, qui, en fidèle serviteur public, a rendu d'éminents services à l'Etat. Nous affirmons que l'administration des affaires publiques en Louisiane depuis les onze dernières années, à mis un terme à l'anarchie qui régnait dans l'Etat, qu'elle y a rétabli la prospérité, ravivé les sources de la fortune générale et jayé le chemin à la haute position que la Louisiane occupe en ce moment parmi les Etats. Nous prenons l'engagement de consacrer tous nos efforts pour assurer la continuation de cet état de choses.

3. Nous nous engageons à obtenir une administration économique des affaires publiques, à maintenir le crédit de l'Etat en calculant les dépenses d'après le revenu, sans le dépasser, à travailler à la liquidation de la dette de l'Etat et au prompt paiement de l'intérêt de cette dette, comme l'a réglé la loi.

4. Le système adopté pour les levées de l'Etat est une nécessité pour la protection de l'existence et des biens de nos concitoyens.

5. Nous nous engageons à le développer, à le maintenir et à le protéger, dans la mesure que nous commandent les finances de l'Etat, parce que nous la considérons comme essentiel au bonheur et à la prospérité du peuple.

Nous prenons l'engagement, au nom du parti démocrate de cet Etat, de faire tous nos efforts pour placer l'école libre de la Louisiane sur une base solide et nous solliciterons de la Législature une allocation suffisante à prendre dans le budget annuel de l'Etat, pour l'éducation de la jeunesse.

6. Un des premiers devoir de l'Etat est de protéger et de développer ses grands intérêts agricoles par une législation bienfaisante et surtout d'encourager et de soutenir le College d'Agriculture et les stations destinées aux expériences.

7. Nous sommes opposés à toute concurrence, en faisant travaux, que pourraient faire les détenus du pénitencier de l'Etat aux ouvriers libres.

8. Nous appelons parmi nous, pour exploiter les terres fertiles de la Louisiane, les immigrants de toutes les parties du monde, en leur donnant l'assurance qu'ils seront ici les bienvenus et qu'ils pourront s'y créer un heureux *home*.

Le 17 avril 1888.

C'est ce jour-là que les vrais citoyens de la Nouvelle-Orléans, ceux qui ont quelque chose—leurs propriétés ou leurs moyens d'existence—à protéger et sauver, décideront si le régime sous lequel la métropole se courbe, depuis tant d'années, avec une docilité presque incompréhensible dans l'histoire des grands centres américains, sera maintenu, perpétué, ou disparaîtra.

A en juger par les efforts, l'attitude résolue, noble, des contribuables et des travailleurs, nous croyons qu'il disparaîtra. Et il est de toute justice démocratique et républicaine, de toute décence, de tout respect de soi-même, que nous en croyons délivrés.

Qui osera prétendre qu'il ne doit pas céder la place à une administration dont nous n'ayons pas à souffrir et rougir ? Les irresponsables ne sont-ils pas repus, et faut-il que nous continuions à les nourrir, les engraisser ?

Que nous ont-ils donné en retour des sommes immenses sorties de la caisse municipale ? Voyez nos canaux, nos rues, nos ruisseaux, qui nous ont infligé et nous infligent, constamment et avec raison—de la part des étrangers qui eussent voulu se fixer parmi nous et chercher, ardemment, à le faire—des reproches, des critiques, des sarcasmes, un abandon et un mépris que nous avons été bien obligés d'accepter avec une humilité semblable à notre résignation, à notre soumission devant les actes des fonctionnaires publics.

Nous ne parlerons pas des finances; elles sont un souvenir d'un passé lointain. On admettra, d'ailleurs, que c'est un sujet trop triste, trop écourant.

Un nouveau renversement s'impose donc à la population saine. Sans lui, on proclamera—et l'on n'aura pas tort de proclamer—au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, que nous ne comprenons pas et ne savons pas défendre nos intérêts; que nous redoutons le courroux de nos serviteurs; que, chez nous, les élus ont cessé d'être des *serviteurs* pour devenir des maîtres; que nous avons dégénéré que nous insultons à la mémoire de nos pères; que nous sommes indignes du *self government*.

New York et Philadelphie ont prouvé ce que peut accomplir, pacifiquement, le suffrage universel longtemps provoqué. De petits bulletins déposés dans des boîtes convenablement gardées, et un compte loyal, ont opéré une révolution qui étonna, émerveilla l'Europe, qui fut le salut, qui sera, pour toujours, le gloire de l'*Empire City* et du *Quaker City*. La Nlle Orléans peut, elle est tenue de suivre leur exemple.

JEUNES GENS, qui êtes notre espoir dont la sagesse, la modération, l'habileté, la fermeté, la bienveillance et la générosité, égaleront la bravoure que vous avez montrée, dans les circonstances solennelles,—c'est à vous qu'est confiée la direction de la lutte électorale ; c'est vous qui porterez le drapeau.

Grand assortiment de voitures pour enfants chez B. Sembre, coin St-Louis et Royale.

Ph. Werlein — Voilà un nom bien connu à la Nouvelle-Orléans. Quand on parle pianos ou orgues la pensée se reporte naturellement à M. Werlein dont les magasins, 135 Canal, sont encombrés d'un vaste stock de magnifiques pianos qu'il vend à des prix d'une modicité qui étonne. Il y a d'excellents marchés à faire chez lui. La popularité de la maison s'accroît tous les jours. Il serait difficile de trouver aux Etats-Unis de meilleurs instruments, difficile surtout de les obtenir à des conditions plus avantageuses.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 14 avril :

Encore une autre semaine très favorable à la végétation ; quelques pluies et beaucoup de soleil lui ont donné une forte impulsion. Tout ce qui a été semé pousse rapidement. Les souches qui avaient été paresseuses, ainsi que le plant de cannes qui avait à peine donné signe de vie pendant les froids du mois de mars, montent rapidement.

Le maïs semé, il y a une semaine, est déjà levé.

L'ensemencement du coton se poursuit activement, attendu que les planteurs ont sagement retardé l'opération à cause des froids de mars. Encore une semaine comme celle que nous venons d'avoir, et le travail sera achevé.

Le riz a bonne apparence ; il pousse bien, mais il y a encore bon nombre de planteurs qui sèment, à l'heure qu'il est.

Les pommes de terre sont en train de mûrir, et les expéditeurs obtiennent de bons prix pour leurs produits.

Les cultivateurs de fruits font d'assez bonnes affaires. Le mespilus, la prune du Japon, qui se détaillent à 10 cents la livre, nous arrivent, avec les mûres, et se placent à 20 cents la litre.

Les choix vont également bien ; on en expédie en énorme quantité en ville, et les prix sont très convenables.

Les oignons se vendaient, dernièrement, mieux que depuis nombre d'années ; aussi s'attache-t-on, plus que jamais, à les cultiver.

L'artichaut est encore un produit qui rapporte beaucoup. La culture en augmente, tous les ans.

Nos planteurs louisianais négligent trop la fraise, parce qu'il se glisse trop de mauvaises herbes entre le plant. Dernièrement, on a fait des expériences intéressantes sur la fraise; on a placé pardessus des planches minces toutes remplies de trous assez larges. La fraise montait, mais les mauvaises herbes restaient au dessous et n'empêchaient pas la pousse et la multiplication du fruit rouge; pardessus le marché, la cueillette se fait plus proprement. C'est un essai qu'il est bon de faire.

—Le *Planter's Monthly*, d'Honolulu, de février, publie une lettre d'un planteur hawaïen, qui vient de faire la visite de l'habitation Bellechasse, propriété du colonel Zuntz. L'auteur rend un compte-rendu très intéressant de son voyage. Il n'attendait à voir de vieux appareils démodés ; au contraire, tous ceux qu'il a vus étaient tout-à-fait modernes. Il fait une description de la fabrication, de la culture, du système de travail. Il croit que la diffusion doit faire beaucoup de bien en Louisiane, et qu'elle y obtiendra de grands succès.

Nous appelons l'attention sur cette lettre, parce qu'elle affirme que nous pouvons faire d'aussi bons résultats que Hawaïi, et que, vu le prix du travail, ici, est de trente pour cent moins élevé que dans les îles.

Or, chacun sait que la culture du sucre a été une source de fortune pour les îles Sandwich. Nous pouvons donc faire mieux, puisque nous sommes plus favorisés.

Le voyageur en question dit que, si tous les planteurs étaient aussi amateurs du progrès que le colonel Zuntz, et administraient, comme lui, leurs propriétés, un grand avenir serait réservé à l'industrie sucrière louisianaise.

—Il vient de se faire la plus forte vente de propriété sucrière de cette année. MM. John Crossair et fils ont vendu à M. L. A. Ellis, d'Austin, Texas, leurs trois habitations Southwood, Riverside et Mount Houmas, qui se tiennent l'une, l'autre, sur la rive est du Mississipi, dans la paroisse Ascension. Nous n'en connaissons pas exactement le prix, mais on nous affirme qu'ils s'est élevé à $160,000. Cette somme indique que la propriété se relève parmi nous.

M. Ellis est déjà un fort planteur de comté Fort Bend, Texas. Son expérience l'a, sans doute, encouragé à se jeter dans cette nouvelle spéculation. Comme il a capital et expérience, il ne peut que réussir. Il va établir une usine centrale ; il n'aura qu'une sucrerie au lieu de trois, c'est une énorme économie.

—Des habitants de St. Martin donnent la description des terres qu'ils ont à vendre, afin de donner de l'impulsion à l'immigration.

Le *Messager* demande un meeting des propriétaires pour organiser une association.

—Le "American" de Lac Charles affirme que le Dr N. E. Traer, de Vernon, Iowa, va établir un établissement de santé à Lac Charles.

—A Crowley, à Jennings, à Welch et à Lac Charles, c'est par centaines qu'il arrive des demandes d'achats de propriétés.

—Les fermiers de Jennings, et des environs font beaucoup de foins, et plantent beaucoup de pêchers, de pruniers, de figuiers.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St. Jean-Baptiste, du 14 avril :

En vrai frondeur, avril avait bouleversé toutes choses : aux froidures sans raison de mars qui nous faisaient grelotter sans cesse, il avait substitué un chaud lourd et accablant, et son soleil semblait vouloir surpasser celui de juillet par l'ardeur de ses rayons ; aux pluies trop fréquentes et trop copieuses de son prédécesseur, il paraissait oser opposer un bout de sécheresse—du moins les riziers, qui ont besoin de pluie pour semer leur riz, le croyaient. Mais il ne faut pas se fier aux apparences quand on a affaire au temps, et même aux gens. Les pluies interminables sont revenues, cette semaine, comme ci-devant et ce sont fait accompagner d'un froid très vif, mais peu dangereux pour la végétation. Les riziers, qui ne savent plus s'ils doivent compter sur le fleuve, ensemencent quand même et profiteront du bon moment pour le faire.

—Jeudi soir, à 9 heures et demie, est décédée Mme Norbert Lasseigne, âgée d'environ 55 ans. Depuis longtemps la défunte souffrait d'une affection pulmonaire que les soins les plus constants n'ont pu guérir. Elle était mère d'une nombreuse famille.

—Dimanche dernier, est mort, à la Nouvelle-Orléans, qu'il habitait depuis de nombreuses années, M. Elysée Rilleux, à l'âge de 97 ans. M. Rilleux était né à St-Charles et était allié aux familles Voisin et Picou de notre paroisse. C'était un homme intelligent, honnête et laborieux, dont la décès nous peine d'autant plus qu'il était justement considéré comme un type parfait de ces façons comme il faut, de cette urbanité, de cette dignité personnelle et de cette noblesse d'âme qui caractérisaient les Louisianais honorables du commencement de ce siècle. A sa famille nous offrons nos sincères condoléances.

Spécialité d'articles importés chez B. Sembre—grande réduction dans les prix.

COMITÉ DES TRENTE

pour l'organisation de la Fête Nationale du 14 Juillet 1888.

Convention de la population française le 8 avril 1888 pour le renouvellement du dit Comité.

A l'élection tenue ce jour, les Messieurs suivant ont été nommés membres du Comité des Trente pour 1888 :

Pour Président honoraire, M. le Consul de la République Française ; MM. Maurice Maumus, François Lemothe, G. Boué, A. Sens, C. Laplante, Jos. Duquesne, Gén. J. B. Vinet, E. E. Nunez, G. T. Grandjean, E. Roty, Major R. T. Beauregard, R. Saulet, Maurice Rosenthal, E. Pons, L. Montégut, L. Iter, L. Almont, J. V. Guillotte, J. Lassalle, Paul Lacourrège, L. P. Bouby, J. Pujol, Etienne Barbé, E. Kroet, A. Gaudinel, P. Forio, S. Battiézé, J. M. Danflous, A. Decomas, A. Brunet.

Dans la même séance, motion est faite par M. L. P. Bouby que le bénéfice des produits de la fête soit donné à l'hôpital de charité pour le service des ambulances, moins $150 qui seront donnés aux Français nécessiteux.

Sur amendement fait par M. Rosenthal et secondé, il est décidé que la moitié du bénéfice serait pour l'hôpital de charité pour le service d'ambulances et l'autre moitié pour les Français nécessiteux, et distribué par le Comité des Trente. Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire, G. BOUÉ. Le Président, A. CASTEL.

HISTORIQUE

de la Fête Nationale du 14 Juillet 1887 à la Nouvelle-Orléans.

MM. les Membres de la Colonie Française de la Nouvelle-Orléans.

MESSIEURS—

Conformément aux règlements adoptés par la Colonie française de la Nouvelle-Orléans pour la célébration de la fête nationale du 14 Juillet, nous avons l'honneur de vous soumettre l'historique de la dite fête pour l'année 1887.

Cet historique est un résumé des travaux accomplis par le Comité des Trente, lesquels ont nécessité beaucoup de patriotisme et de bonne volonté pour arriver au résultat que nous vous donnons plus bas.

En vertu d'une élection tenue le 10 Avril 1887, dans la salle de l'asile de la Société Française, mise avec empressement à la disposition du Comité par MM. les administrateurs de cette belle Société, on procéda au renouvellement de ce Comité des Trente, chargé de l'organisation de la fête nationale du 14 Juillet 1887 et le scrutin donna le résultat suivant :

Furent élus :

Président honoraire, M. le Consul de la République Française ; MM. P. Lanaux, A. Castel, Dr. A. B. de Villeneuve, Jos. Duquesne, L. Larroudé, G. Boué, H. Lange, A. Lamothe, G. T. Lewis, E. Toujau, J. Galatoire, E. Ehrhard, J. Mailhes, H. Dubos, L. M. Gex, J. Marque, A. G. Nicolopulo, F. Ader, L. Marcil, Ign. Carrouché, E. Rambault, M. Majeau, R. Sénac, J. Dufloure, P. E. Sahuqué, H. St. Pasteur, J. Donney, J. M. Dauflon, P. Forio, A. Redon.

Après la nomination de ce Comité, M. J. Mugnier présente la motion suivante : Motion est faite et secondée que le bénéfice net des produits de la fête nationale du 14 Juillet 1887 soit donné à l'hôpital de charité pour le service d'ambulances.

Cette motion est adoptée avec enthousiasme et à l'unanimité.

Cette motion, Messieurs, nous donnait un mandat impératif, c'est-à-dire que nous ne pouvions détourner aucune somme au profit de n'importe quelle institution, excepté de l'hôpital de charité ; et c'est de cette manière que la majorité du Comité l'a comprise, malgré les difficultés renouvelées à toutes les séances par la minorité.

C'est le dimanche 17 avril que le nouveau Comité se réunit à la salle du Club de la Démocratie Française, salle patriotiquement mise à la disposition du Comité pour toutes ses délibérations.

Vingt membres du nouveau Comité se trouvaient présents, assistés de plusieurs membres de l'ancien Comité, et on procéda séance tenante à la formation de son bureau.

Furent élus : MM. A. Castel, président ; Jos. Duquesne, vice-président ; A. G. Nicolopulo, trésorier ; G. Boué, secrétaire ; L. Larroudé, assistant-secrétaire.

M. A. G. Nicolopulo ayant donné sa démission quelques jours après, M. M. Majeau fut nommé pour le remplacer.

Le mardi de chaque semaine fut désigné pour la réunion du Comité.

Dans le cours de ses travaux, le Comité eut à pourvoir au remplacement de quelques membres démissionnaires, mais il est à remarquer que ces membres ont été peu nombreux et que le quorum a toujours été plus élevé que les années précédentes.

Le Comité se divisa en 10 Sous Comités ainsi dénommés :

Sous Comité de Finances, Sous-Comité de Souscriptions, Sous-Comité d'Emplacement, Sous-Comité d'Impressions, Sous-Comité de Publications, Sous-Comité d'Invitations, Sous-Comité de Décorations et Illuminations, Sous Comité de Musique, Salutes et Jeux, Sous Comité d'Aréopage, Sous-Comité de Police et de Bals.

Vu le mandat impératif que nous avions reçu à l'assemblée générale du 10 Avril, la majorité du Comité ne jugea pas important d'allonger comme les années précédentes une somme de $125 à l'Union Française.

La majorité du Comité, Messieurs, vous fait part de cette circonstance, afin de vous soumettre si elle était dans son droit chemin, vu qu'elle a compris qu'il existait pas à la Nlle-Orléans une plus belle institution que celle du Service des Ambulances ; laquelle à toute heure du jour ou de la nuit est sujette à l'appel, soit pour un malade, soit pour un accident ; ne regardant ni pauvres ni riches, ni nationalité, donnant ses soins à tous sans exceptions ; et il y en a peut-être parmi vous, Messieurs, qui ont eu à se louer de cette institution pour un des membres de leur famille, et c'est pour cela, Messieurs, que la charité s'appliquant à tous, la majorité, malgré les arguments de la minorité, n'a pas cru devoir manquer à son mandat.

Les détails de l'organisation des différents Sous-Comités sont rapportés dans les minutes et ont été aussi publiés par le journal l'*Abeille* lequel a aussi gratuitement inséré dans ses colonnes les listes de Souscriptions.

Nous vous présentons aujourd'hui la récapitulation générale de nos opérations, lesquelles ont été scrupuleusement vérifiées par le Comité.

Montant de recettes	$4,349 32
Dépenses	3,724 80
Remis à l'hôpital de charité	624 52
Reliquat en caisse ce jour	1,021 72

Le sous-Comité d'Emplacement choisit le West-End, le seul endroit disponible, pour donner la fête, et le Comité Général ratifia le choix du sous-Comité.

Malheureusement, Messieurs, le temps ne fut pas propice, la pluie tomba à torrents jusque vers 4 heures de l'après-midi, et les décorations en souffrirent énormément. Cependant à l'arrivée du train officiel au West-End le temps s'éclaircit.

Après la réception officielle on plusieurs discours furent prononcés. Mme Jos. Duquesne, ayant offert spontanément au Comité des Trente de chanter un morceau patriotique pour cette occasion, son choix tomba sur le morceau de la Fille du Régiment. Salut à la France. Vous dire, messieurs, combien de cœurs battirent en entendant ce chant sacré rendu avec tant d'âme et de brio par Mme Duquesne, qui fut obligée de le bisser, c'est vous dire que le succès fut immense.

Plus tard ce fut l'Orphéon Français, toujours prêt à se distinger, soit pour un acte de charité ou une fête patriotique, qui, comme de coutume, fut acclamé par les applaudissements de la foule.

Au moment de transmettre nos pouvoirs à nos successeurs, nous ne pouvons que vous répéter que la fête nationale du 14 Juillet est indispensable pour l'union de tous les Français et pour établir fraternellement la solidarité du lien qui les unis, qui ne devrait jamais se briser, surtout dans un pays étranger que nous aimons comme notre seconde patrie.

En terminant notre historique, permettez-nous d'adresser nos remerciements à la presse en général (à l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans et au FRANCO-LOUISIANAIS en particulier ;) à tous les amis de la France, Louisianais et autres, qui nous ont aidés par leurs concours pécuniers à célébrer dignement cette fête nationale ; à l'Orphéon Français toujours prêt à se dévouer ; au Club de la Démocratie Française, l'instigateur de la célébration de cette fête ; à la Société Française, pour l'appui bienveillant qu'elle prête à cette fête par l'offre de sa salle ; aux charmantes dames et demoiselles qui ont bien voulu nous honorer de leur présence et contribuer si gracieusement à l'embellissement et à la réussite de cette fête nationale. Enfin à tous nous adressons nos sincères remerciements et nos souhaits les plus heureux.

G. BOUÉ, Secrétaire. DR. A. B. DE VILLENEUVE, L. P. BOUBY, Membres du Comité. A. CASTEL, Président.

Achetez votre linge de dessous pour messieurs chez B. Sembre—prix très-modérés.

Les fièvres bilieuses et rémittentes sont fort à craindre. Il n'est pas de communauté qui y échappe entièrement. Dans les centres populeux il faut généralement en attribuer la manifestation au mauvais système d'égouts, aux cloaques malsaccageux. On peut se garer contre la maladie ou se en guérir en faisant usage d'un remède excellent, le "Hostetter Stomach Bitters", sans contredit le plus efficace de tous pour le virus de la "malaria". Sa boisson de cet incomparable amer en se fortifie, en se met à l'abri de l'influence des miasmes délétères. Il vient à bout des désordres de l'estomac, du foie, des intestins et guérit les rhumatismes et les maladies de la vessie.

Lisez toutes les annonces des médecines de printemps, et choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE INSURANCE COMPANY,

LE PLUS GRAND BUREAU D'ASSURANCES DU MONDE CONTRE LE FEU.

Plus de $40,000,000 de pertes payés aux Etats-Unis !

Pertes payées pour l'incendie de Chicago, 1871 - - - - - - $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston, 1872 - - - - - - $1,429.729

TOUTES LES PERTES PAYÉES COMPTANT, SANS ESCOMPTE, DÈS QUE LE MONTANT EN EST FIXÉ.

Pertes et toute autre question d'affaires réglées par les Officiers et les Directeurs à la Nlle-Orléans, sans renvoi à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NLLE-ORLÉANS :

NEWTON BUCKNER, Chairman ; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JOHN W. LABOUISSE.
CLARENCE F. LOW, Assistant-Secrétaire. HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.

1er av il '88—1mois—le dim

Achetez vos chemises françaises, chaussettes, mouchoirs chez B. Sembre coin St-Louis et Royale.

Un moderne Panurge, consulté par un aspirant au mariage :

—Je suis disposé décidément à me marier; et pour cela j'ai deux femmes.

—Oh !

—Deux femmes aux choix.

—Ah !

—L'une qui m'aime; l'autre que j'aime. Laquelle me conseillez-vous d'épouser ?

—Ni l'une ni l'autre.

—Comment !

—Celle qui vous aime, vous n'arriverez à l'aimer que lorsque son amour pour vous aurait pris fin.

—Et l'autre ?

—L'autre, celle que vous aimez, en viendrait à vous aimer au moment où de votre côté, vous ne l'aimerez plus.

—Alors ?

—Prenez-en une troisième que vous n'aimerez pas encore et qui ne vous aimera pas.

—Et par ce moyen ?

—Vous aurez la chance de vous aimer tous deux, tôt ou tard, en même temps.

Un gourmand rend visite à un autre gourmand qui est en train de déjeuner. La discussion s'engage naturellement sur leur passion commune.

—Toi un gourmand ? Allons donc ! s'écrie enfin le visiteur. Tu viens de dépêcher en une heure ce déjeuner succulent devant lequel je serais resté quatre heures à table.

—Cela prouve simplement, répl que l'autre, que j'aime les plaisirs plus raffinés que les tiens.

—Par exemple !

—Sans doute : comme cela, j'ai plus de temps pour penser à mon dîner.

Parasols pour dames, gants, corsets français, chez B. Sembre—coin St-Louis et Royale.

13 avril—2f

La phthisie se guérit.—Le Dr J. S. Comes d'Orléans (Loiret) m'a prescrit l'Emulsion de Scott faite d'huile de foie de morue et d'hypophosphites, à quatre de mes malades et en a obtenu des résultats bien plus satisfaisants qu'avec d'autres remèdes. Trois quatre avaient une maladie des poumons héréditaire, dans cet état avancé où la toux les abattait à l'extrême. Désormais ils peuvent agir, la fièvre, l'émaciation sont éloignées. Au jourd'hui ils ont gagné en embonpoint et ne prennent plus de remède.

Compagnie d'Assurances Germania. Cette compagnie dont la fondation remonte à vingt-deux ans publie un avis qui ne lit de nouvelle situation de nos bureaux. En effet, elle possède un capital de $500,000 et depuis lors les sommes encaissées par elle sous forme de primes s'élèvent à $7,227,917. La corporation en question est une des plus prospères de notre ville ses affaires sont administrées avec beaucoup de prudence par 30 habitués financiers. MM. H. Zuberbier, J. Hassinger et Emil Weber.

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral Cerise d'Ayer calme soulage et guérit.

Gilets et Caleçons Balbrigan, fils d'Ecosse et Mérinos, chez B. Sembre, coin St-Louis et Royale, face Royal hotel.

Décédé samedi après-midi, 14 avril 1888 à 5½ heures, à l'âge de 40 ans FRANKLIN NWHARTON. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Wharton, Faisan, Coucault et Gardère sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain matin lundi, à 9 heures précises, de sa demeure mortuaire No 107 rue Esplanade encoignure Dauphine.

Décédée hier, 14 avril à 10 heures et demie A. M., dame veuve ELIGÈNE FRÉCHOU, née Marie Duttey, native de France, âgée de 61 ans. Les amis et connaissances des familles Fréchou, Duttey et Ricard sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 15 avril, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 364 rue de Chartres, entre les rues Français et Champs-Elysées.

De la part de ses enfants.

Les journaux de Bordeaux sont priés de reproduire cet avis.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Décédé, hier, à l'âge de 61 ans, MADAME VEUVE ETIENNE FRÉCHOUX, née MARIE DUTTEY, native de Rabastein, Hautes-Pyrénées.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'avril sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu CETTE APRÈS-MIDI, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, 364 rue de Chartres, entre Français et Champs-Elysées.

Par ordre du Président, J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire.

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rhum, Gin, Vins de la California, Cordiaux, etc., Champagne de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

C. CARPY & Co.,
—Successeurs de—
C. ANDURAN & CO., Vignerons,
SAN FRANCISCO
et NAPA CITY, Cal,
Propriétaire de la célèbre marque
"UNCLE SAM",
garantissant la parfaite pûreté de leurs vins et en recommandant la qualité aux connaisseurs.
janm3—3m—Dim

Vaccination.
MME VERGEZ, sage-femme, préviens ses clientèle qu'elle vaccine tous les mardis et samedis à midi précis au No 188 rue Royale.
15 avril—1m Mar Sam Dim PP

AVIS.
UNE dame, veuve mère d'un enfant de onze mois, désirerait se placer dans une famille où elle s'occuperait du ménage, de l'enfants, de la couture, etc. Elle n'a pas d'objection à aller à la campagne. S'adresser au No 207 rue Rampart.
15 avril—6f

"GEM SALOON"
AND RESTAURANT,
No 17 RUE ROYALE.
Vendredi, le partir du 1er mars 1888 :
Huîtres du Bayou Cook, à 10 cts la douzaine
Vins rouges et blancs (importés), à 10 cts.
Thompson's Pure Rye, à 10 cts.
Cathwood's Nectar, à 10 cts.
Nelson's Greenbrier Bourbon, à 10 cts.
Old Crow Bourbon, à 10 cts.
MacBrayer Bourbon, à 10 cts.
Old Cambreland Rye, 1877, à 20 cts.
A. C. Menkon Brandy, 1858, à 25 cts.
GUVRET NUIT ET JOUR.
2 mars—2 mois

PROCLAMATION.

ETAT DE LA LOUISIANE,
SALON DE MAIRE DE LA NLLE-ORLEANS,
HÔTEL DE VILLE, 14 avril 1888.

L'élection des officiers d'Etat, de paroisse et de municipalité fixée au 17me jour du mois d'avril 1888, dans la paroisse d'Orléans, de 6 heures du matin à 7 heures du soir, doit avoir lieu conformément à la loi. Personne, dûment qualifié, ne doit être privé de son droit de donner son vote, au poll de son arrondissement. De même que toutes celles qui auront exercé ce droit devront faire place aux autres désirant en faire autant.

Le devoir incombe donc au corps de police, et le chef de la sûreté lui donnera des ordres à cet égard, de mettre en vigueur la loi qui prescrit l'arrestation de toute personne troublant le repos public. Après la fermeture des polls conformément aux dispositions de la section 31 de l'Acte 59 de la session de 1877, et après qu'il aura pourvu. Le dépouillement du scrutin se fera sans déplacer l'urne. Le tribunal en les bulletins trouvant sur réponses et en la présence de tout électeur qui en manifestera le désir.

En vertu de la section 19 de la charte de la ville, je suis requis de nommer un inspecteur d'élection à chaque poll de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ces inspecteurs seront admis à l'intérieur des polls, et ils auront la mission d'observer les progrès de l'élection, le dépouillement des vote, après quoi ils feront un rapport officiel au Bureau du Maire, ainsi qu'il est requis par la loi. Avis est ici donné à qui de droit que le refus d'admettre les inspecteurs dûment qualifiés par moi comme maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 19 de la charte de la ville se sera par ordre et que la résolution du jeu droit comme antirétroactif d'élection sera prise du pouvoir dont je dispose en ma qualité de chef exécutif de la ville.

La bonne reputation de notre ville est engagée et j'engage tous les citoyens bien pensants de la Nouvelle-Orléans à se conduire de façon à ce que la paix, l'ordre régnent dans cette ville durant la nouvelle élection qui a lieu et sont le résultat, est et considérée comme expression de la volonté populaire.

Mais que l'on sache la section 14 de la Charte de la ville les contrôleurs d'élection tiennent un retour des cédules de polls à chaque précinct en poll pour les officiers de ville au Maire, à son bureau Hôtel de Ville, lesdit retour comprenant une copie de la liste du poll des électeurs qualifiés, une feuille tally sheet et un compte rendu des votes donnés aux officiers municipaux dûment signés par eux et sur quoi ils émargent.

J. V. GUILLOTTE, Maire.

AVIS
RELATIVEMENT A LA FERMETURE DES CAFÉS, SALONS, CAFÉS, BUVETTES, BRASSERIES, ETC.

Pendant l'élection qui doit avoir lieu dans la ville de la Nlle-Orléans et la paroisse d'Orléans le Mardi 17 avril 1888.

BUREAU DU SHERIFF CIVIL
Pour la Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 14 avril 1888.

L'ATTENTION de toutes les personnes tenant buvettes ou autres lieux où se vendent des liqueurs est appelée sur la section 29 de l'Acte 101 de la session extraordinaire de 1877, laquelle est ainsi conçue :

Qui a cette fin, il sera du devoir du chaque assesseur, greffier et shérif, ou commissaire d'élection le jour d'élection, de fermer les salons-cafés, buvettes, groggeries, ou lieux où se vendent des liqueurs enfermé un gallon, sitôt dans une circonférence de deux milles de tout endroit de vote et arrêter et emprisonner, jusqu'à ce, tout mêtre des polls, toute personne qui aura refusé de fermer les lieux où se vend la liqueur après que lui deux le lui aura ordonné et toute personne qui vendra, secrètement ou autrement, ou donnera à toute personne, le jour de l'élection, des liqueurs enfermées, par verre, bouteille ou gallon, dans une circonférence de deux milles de tout endroit de vote, sera coupable de méfait et sur condamnation sera jugée d'une amende qui ne sera pas moins de $50 pour chaque délit commis.

Et les les personnes tenant des salons de liqueurs ou autres lieux où se vendent des liqueurs et à tous ceux que la section ci-dessus peut être applique, sont par le présent ordonnés de tenir les dites entreprise fermées pendant l'élection qui doit avoir lieu dans la ville de la Nlle-Orléans et la paroisse d'Orléans le MARDI 17 avril 1888, et de se conformer strictement à la loi ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans et ex-officio Officier de Retours pour la Paroisse d'Orléans.

ISAAC W. PATTON,
Enrégistreur des Votants pour la Paroisse d'Orléans
13 avril—2f

VIN A VENDRE.
A vendre, à la Maniotta Vineyard de Greenville Caroline du Sud :
50 barils de Vin blanc
50 barils de Vin rouge fin garanti pur.
Ancienneté du pays—Prix modérément bas.
Ecrire à Mme Vve A. CARPIN,
15 av—12f Greenville, South Carolina.

Avis spécial.
A la demande générale la Brasserie de la Louisiane ouvrira mercredi, 18 de ce mois, un dépôt au coin de l'Ursulines et de la rue Jackson (M. Pierre Labatte) où nos clients pourront se procurer de la bière glacée à tout détail.
Téléphone No 676.
De la part de ses enfants.
15 avril—15 17 18 19.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Avis—Le privilège de tenir la buvette et le restaurant appartient au celui du vast aire pour le bal qui doit avoir lieu le 21 avril, à la Salle de l'Opéra. Français seront mis à l'enchère à l'asile de la Société, rue de Ste-Anne entre Derbigny et Roman, lundi 16 du courant, à 7 heures du soir.

La Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes les offres.

Par ordre du Président,
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire. 14 av—2f

KROLL & BRAQUET
Entrepreneurs de Pompes funèbres, 249 rue Royale, annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils ont acheté l'établissement de M. Pierre Dufort, ainsi qu'on l'a déjà vu publié, et ils profitent de la circonstance pour solliciter la continuation du patronage dont leur prédécesseur a été honoré, patronage qu'ils s'efforceront de mériter. En tout temps, on trouvera chez eux des voitures de luxe, et les commandes qui leur seront confiées seront exécutées avec célérité et célérité. Téléphone No 710. 13 avril